Améliorez la mobilité de vos salariés

Demande de renseignements

Public concerné

Chef d'entreprise

Durée

3 à 4 rencontres par an

Les + CCI

+Partage d'expériences
+Amélioration du bien-être et de la qualité de vie au travail

C'est quoi « la mobilité des salariés » ?

- les déplacements domicile-travail : moyens de transports utilisés par les salariés…
- l'organisation du travail : les horaires, le télétravail…
- l'accessibilité du site : place de parking, de vélo, bornes de recharges de véhicules, accessibilité à pieds depuis les stations de bus ou gares…
- les déplacements professionnels

Objectifs du Club de la Mobilité

- Améliorer la mobilité de vos salariés
- Mutualiser des actions
- Formuler collectivement des besoins auprès des collectivités territoriales
- Partager des bonnes pratiques
- Partager les informations techniques, réglementaires…

Boite à outils

Dispositif d'accompagnement au plan de mobilité
➔ Convention partenariat PDM-E
➔ Annexe 1 convention
➔ Acte d'engagement
➔ Catalogue d'actions – Indicateurs

Impact CO2
Proposé par l'Ademe, le site est une boîte à outils pour les acteurs qui souhaitent sensibiliser leur communauté à l'impact carbone des gestes et objets du quotidien. Les outils et ressources disponibles sur le site sont gratuites d'utilisation, de même que l'accompagnement pour en faciliter l'utilisation.

Impact CO2

Partenaire

Pourquoi s’intéresser à la mobilité de ses salariés ? Quels enjeux ?

- Environnemental : réduire les émissions de CO2 des déplacements
- Social : améliorer la qualité de vie des salariés, réduire les risques liés aux déplacements, améliorer le pouvoir d’achat des salariés par la mise en place de mesures incitatives en faveur des mobilités propres
- Economique : favoriser l’attractivité de l’entreprise, fidéliser les salariés, contribuer à la politique RSE de l’entreprise

Avec le Club de la Mobilité, partagez votre expérience et bénéficiez des échanges avec les autres entreprises du territoire.